

**RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 8 FEVRIER 2016 à 19 h 00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 3 février 2016, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales

PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jean-Marie CHUSSEAU - - M. Jacky HALLARD
Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Michel JEAN - M. Jean FAYOLLE – Mme Muriel BOYER –
M. Guillaume MARTIN – Mme Annick TETAUD – M. MINGUEZ Xavier - Mme Annick
GOULEVANT - M. Rénald BARBOT - Mme Patricia SAID - M. Emmanuel CRÉTIN.**

Date de la convocation : **le 2 février 2016.**

Absent excusé : 1 Absent non excusé : 0

Procurations : **M. Serge MIQUEL a donné procuration à Mme Annick GOULEVANT**

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **M. HALLARD Jacky.**
et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

CHOIX DE L'ENTREPRISE – Réfection et amélioration du quai

Monsieur Fayolle responsable du port rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 4 entreprises concernant les travaux « Réfection et amélioration du quai ». Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 08/01/2016 à 12 h 00. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'ouverture et l'analyse des plis a eu lieu le 14/01/2016 en présence des membres la commission.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- L'entreprise B.T.P.S à Mérignac (33) pour un montant de 78 085 € H.T soit un 93 702,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- retient la proposition faite par la commission appel d'offres,**
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise B.T.P.S pour un montant de 78 085 € H.T. soit 93 702 € T.T.C.**
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.**

CARA – Convention concernant la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable

Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables dans son territoire.

Ces itinéraires privilégient les liaisons entre communes, et également entre les deux estuaires, par la constitution de « barreaux ». Ce schéma a pour objectif un maillage du territoire, une mise en réseau des itinéraires et une cohérence avec les circuits de visites et de randonnées.

La CARA propose de signer une convention qui a pour objet de définir la nature des obligations à la charge des parties aux présentes.

Ces obligations pour la CARA se déclinent comme suit :

- **mise en place de la signalisation direction vélo et de police,**
- **entretien et maintenance de la signalisation directionnelle spécifique aux vélos**

Après lecture de la convention, le conseil municipal, Décide à l'unanimité

. d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CARA concernant la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable.

DEMANDE D'INTENTION D'ALIENER SUPERIEURE A 200 000 €

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 11.01.2016

Me LEJUSTE Notaires associés de Ronchin (59) pour la vente de la propriété située 7 rue du Prieuré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

- **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

DEMANDE D'INTENTION D'ALIENER SUPERIEURE A 200 000 €

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 28.01.2016

Me Thierry GILBERT Notaires associés de Royan (17) pour la vente de la propriété située 13 rue du puits doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

- **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

TARIFS 2016

Commune

CANTINE SCOLAIRE

Montant demandé aux familles :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote du CM à partir du 1/3/16
Prix du repas enfant (maternelle et élémentaire)	2.70 €	2.70 €	2.70 €
Prix du repas adulte	4.00 €	4.00 €	4.00 €

GARDERIE

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
Garderie du matin	1.35 €	1.40 €	1.40 €
Garderie du soir	1.35 €	1.40 €	1.40 €

MARCHE

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
Abonnement pour 2 marchés hebdomadaires TARIF FIXE PAR MOIS	37.00 €	38.00 €	38.00 €
Abonnement pour 1 marché hebdomadaire TARIF FIXE PAR MOIS	18.50 €	19.00 €	19.00 €

Tarif passager PAR PASSAGE	26.50 €	27.00 €	27.00 €
---------------------------------	----------------	----------------	----------------

Tarification de l'électricité Forfait pour l'alimentation d'un four ou d'une plaque électrique, etc, Remarque: gratuité pour éclairage et balance électronique	4,80 €	4.90 €	4.90 €
Tarif pour les camions (outillage, vin, Au-delà de 3,5 tonnes, Cirque Guignol) PAR PASSAGE	81,00 €	82.00 €	82.00 €

PLACE DES TERRASSES :

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
minimum de perception 4 m ²	33.20 €	34.00 €	34.00 €
par m ² supplémentaire	8.30 €	8.50 €	8.50 €

CONCESSIONS CIMETIERE

Catégorie	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
Concessions temporaires pour 15 ans (le m ²)	33.50 €	34.00 €	34.00 €
Concessions trentenaires (le m ²)	52.00 €	53.00 €	53.00 €
Concessions cinquantenaires (le m ²)	117.00 €	119.00 €	119.00 €
Columbarium case simple 15 ans	437.00 €	445.00 €	445.00 €
Columbarium case simple 30 ans	826.00 €	842.00 €	842.00 €
Emplacement cavurne 15 ans	58.00 €	59.00 €	59.00 €
Emplacement cavurne 30 ans	101.00 €	103.00 €	103.00 €

SALLES DES FETES

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
En semaine			
1 journée résidents Mornac	88.00 €	90.00 €	90.00 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	62.50 €	63.50 €	63.50 €
1 journée non résidents Mornac	125.00 €	127.50 €	127.50 €
Journée supplémentaire non résidents	67.50 €	69.00 €	69.00 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	171.00 €	174.50 €	174.50 €
3 journées résidents Mornac	228.00 €	232.50 €	232.50 €
2 journées non résidents	250.00 €	255.00 €	255.00 €
3 journées non résidents	316.00 €	332.00 €	332.00 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars

la participation au chauffage avait été fixée à 37 € par jour en 2015. Pour 2016, la commission souhaite la porter 38 € par jour

	Tarif actuel	Proposition Commission Tarif été + € par jour	Vote CM à partir du 1/3/15
En semaine			
1 journée résidents Mornac	125.00 €	128.00 €	128.00 €
Journée sup. résidents Mornac	99.50 €	101.50 €	
1 journée non résidents Mornac	162.00 €	165.50 €	165.50 €
Journée supplémentaire non résidents	104.50 €	107.00 €	107.00 €

Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	245.00 €	250.50 €	250.50 €
3 journées résidents Mornac	339.00 €	346.50 €	346.50 €
2 journées non résidents	324.00 €	331.00 €	331.00 €
3 journées non résidents	421.00 €	446.00 €	446.00 €

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	400 €	500 €	500 €

SALLES DU PORT

Tarifs été, du 1^{er} avril au 30 septembre

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
En semaine			
1 journée résidents Mornac	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Journée supplémentaire résidents Mornac	80.00 €	80.00 €	80.00 €
1 journée non résidents Mornac	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Journée supplémentaire non résidents	130.00 €	130.00 €	130.00 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	200.00 €	200.00 €	200.00 €
2 journées nonrésidents Mornac	300.00 €	300.00 €	300.00 €

Tarifs hiver, chauffage compris, du 1^{er} octobre au 31 mars

la participation au chauffage avait été fixée à 40 € par jour en 2015. Pour 2016, la commission souhaite la porter 40 € par jour

	Tarif actuel	Proposition Commission	Vote CM à partir du 1/3/16
En semaine			
1 journée résidents Mornac	140.00 €	140.00 €	140.00 €
Journée sup. résidents Mornac	120.00 €	120.00 €	120.00 €
1 journée non résidents Mornac	190.00 €	190.00 €	190.00 €
Journée supplémentaire non résidents	170.00 €	170.00 €	170.00 €
Week-End et jours fériés			
2 journées résidents Mornac	280.00 €	280.00 €	280.00 €
2 journées non résidents Mornac	380.00 €	380.00 €	380.00 €

	Tarif à ce jour	Proposition	Vote CM
Caution toute catégorie	800 €	800 €	800 €

Port

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Portuaire a proposé une augmentation de 2% des redevances.

Plaisanciers

nature de l'opération	TARIFS T.T.C Au 1 ^{er} janvier 2015	Proposition	vote CM TARIFS TTC 2016
Dépôts/claires			
minimum de perception (5 ares)	64.40	65.70	65.70
l'are supplémentaire	11.10	11.30	11.30
Cabanes			
Minimum de perception (30 m2)	165.30	168.60	168.60
le m2 supplémentaire	4.80	4.90	4.90
Terrasses et Terres pleins (surf. Occupée)			
minimum de perception (20 m2)	39.30	40.10	40.10
le m2 supplémentaire	2.10	2.15	2.15

Appontements bateaux de plaisance			
Minimum de perception (5 ml)	111.50	113.70	113.70
le m supplémentaire	11.10	11.30	11.30
Carrelets avec appontements			
Minimum de perception (6 ml)	148.40	151.40	151.40
le m supplémentaire	24.60	25.10	25.10
Souilles au port			
Minimum de perception (5 m)	92.00	93.80	93.80
le m supplémentaire	11.10	11.30	11.30
Tarif spécial pour les catamarans			
Minimum de perception (5 m)	138.00	140.70	140.70
le m supplémentaire	16.60	17.00	17.00
Bateaux de passages			
le ml / par jour si + 24 heures	1.70	1.75	1.75
Canalisations			
10 ml minimum (forfait)	72.20	73.60	73.60
<u>Ostréiculteurs :</u>			
Cabanes			
Minimum de perception 30 m2	109.30	111.50	111.50
le m2 supplémentaire	2.90	3.00	3.00
Terres pleins			
minimum de perception (20 m2)	38.90	39.70	39.70
le m2 supplémentaire	1.80	1.85	1.85
Canalisations			
10 ml minimum	60.80	62.00	62.00
Appontements/Bateaux inscrits maritimes (professionnels)			
le ml	11.00	11.20	11.20
Bateaux de passage inscrits maritimes			
le ml / par jour si + 24 h	1.20	1.25	1.25
<u>Terrasses commerciales</u>			
le m2	5.40	5.50	5.50

OFFICE DE TOURISME

CONVENTIONS

Mme Sabouraud informe le conseil municipal que le Tennis Club de Saint palais sur Mer souhaite passer une convention avec l'Office de Tourisme. Le tennis club propose une réduction de 10% sur ses prestations pour tout client envoyé par l'Office de Tourisme. En échange l'Office de

Tourisme s'engage à pratiquer son tarif réduit (groupe) pour tout client envoyé à la visite guidée de Mornac par le tennis club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention proposée par le Tennis club de Saint Palais.

TARIFS 2016

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs 2016

Intitulé de la vente	Prix de vente
Carte plus beaux villages de France	8,00€
Guide plus beaux villages de France	16,95€
Agenda perpétuel plus beaux villages de France	16,50€
Films DVD ; les quatre saisons entre Marennes et Oléron	20,00€
Films DVD ; les quatre saisons d'Yquem	20,00€
Stickers logo à vendre	2,00€
Chifounette	3,00€
Médailles souvenir	2,00€
TOPOGUIDE	8,00€
Livre L'ostréiculture traditionnelle au pays de Seudre	3,00€
Livre Huîtres aux ostréiculteurs	3,00€
Livre Église de Mornac	4,00€
Livre le Sentier des Eaux	6,00€
Livre les Seigneurs de Mornac	4,00€
Livre Poitou Charente mystérieux	12,90€
Livre Poitou Charente Histoire	14,90€
Livre Charente maritime racontée aux enfants	7,10€
Dictionnaire du Poitou Charente	12,10€
Livre train des mouettes	6,90€
Livre la Charente maritime insolite	6,10€
Livre quizz Charente maritime	6,10€
Les carrelets sur ponton	6,00€
le pays de Seudre à marée découverte	6,00€
Parcours roman	6,00€
Mémoire Protestante	6,00€
Entrez dans la légende	6,00€
Le sillage des bateaux	6,00€
Topo guide VTT	6,00€
Carte Postale JULIEN GONGORA	1,00€
Paroles de Mornaçons	20,00€
Carte Postale	0,40€
Livre photo Clin d'oeil	25€
Magnet	2,50€
Billetterie visite guidée pour tiers	4,50€
Billetterie Brocante	3€/ml
Billetterie Brocante sous les Halles	4€/ml
Billetterie Marché Nocturne	4€/ml

Visite guidée individuelle	3€
Visite guidée Groupe	2,50€
Visite guidée enfant de moins de 12 ans	Gratuit

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES BROCHURES 2016

Mme Sabouraud informe le conseil municipal qu'il convient de reconduire la production de brochures touristique en 2016. Trois entreprises de Charente Maritime ont été contactées, voici leur devis :

Imprimerie Lagarde à Saujon :

- Brochures 60 000 exemplaires : 2997€ HT (avec très gros effort de leur part)
- Plan/parcours (A5 recto/verso) 30 000 exemplaires : 290€ HT

Imprimerie Offset atlantique à La Tremblade :

- Brochures 60 000 exemplaires : 3264€
- Plan/parcours (A5 recto/verso) 30 000 exemplaires : 370€

Imprimerie Rochelaise à La Rochelle :

- Brochures 60 000 exemplaires : 3235€
- Plan/parcours (A5 recto/verso) 30 000 exemplaires : 406€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'imprimerie **LAGARDE à Saujon.**

PANNEAU PARKING

Mme Sabouraud explique que lors du dernier conseil municipal, la décision avait été prise de remettre à neuf les panneaux des parkings du village. L'entreprise Néon Créa a été contactée et propose le devis ci-dessous présenté 5 impressions numériques avec protection anti UV, dim. 5 x 1600 mm x 1000 mm avec pose: 524 € HT

Renouvellement 1 fois par an: 265€ HT
Pose de la prestation précédente. 100,00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Néon Créa

REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE

Mme Sabouraud procède à la lecture du règlement intérieur des brocantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- o **d'accepter le règlement intérieur des Brocantes**
- o **d'autorise le Maire à le signer**

REGLEMENT INTERIEUR MARCHE NOCTURNE

Mme Sabouraud procède à la lecture du règlement intérieur des marchés nocturnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- o **d'accepter le règlement intérieur des marchés nocturnes**
- o **d'autoriser le Maire à le signer**

AFFAIRES DIVERSES

Projet Mme Espiau de Lamaëstre

Mme Espiau de Lamaëstre nous a sollicité pour organiser un marché de créateurs sous l'appellation des « journées du fait mains ». La date de cet événement est fixée au dimanche 22 mai 2016 (de 7 h 30 à 20 h 00) et souhaiterait comme lieu le port et une partie de la route de la Seudre afin de pouvoir installer une trentaine de créateurs locaux. M. Fayolle précise qu'à cette période il y a les travaux de réfection du quai et que cela peut poser un problème sur la partie route de la Seudre. Monsieur le Maire propose de trouver une solution avec Mme Espiau de Lamaëstre.

Boulangerie

Mme Boyer informe le conseil qu'il y a qu'un seul compteur d'eau pour le bâtiment boulangerie et office de tourisme, il convient d'effectuer un remboursement de 108 € pour la consommation d'eau de l'office de tourisme à M. Montmayer (boulangier). D'autre part, M. Montmayer a été reçu pour le renouvellement du bail il demande une prise en charge d'une partie des charges de renouvellement du bail (1200 € environ) demandé par le notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- . **de rembourser la somme de 108 € pour la consommation d'eau de l'office de tourisme,**
- . **de ne pas participer pour les charges du renouvellement du bail.**

Maison d'assistants maternels

Un dossier a été déposé par des mamans qui veulent s'investir dans l'ouverture d'une maison d'assistants maternels, pour développer leur activité elles demandent un local qui doit répondre aux conditions d'accueil qui garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants. Ce local doit pouvoir accueillir 8 enfants maximum simultanément, âgés de 2 mois et demi à 3 ans dans des espaces spécifiques avec du matériel adapté.

Monsieur le Maire indique qu'il est tout à fait favorable à ce projet, mais malheureusement la commune n'a pas de local adapté pour recevoir les enfants.

Vidéoprojecteur

Un vidéoprojecteur avait été commandé pour la salle du port mais il ne convient pas. Le fournisseur demande la somme de 265 € environ pour le retour de la marchandise. Le conseil municipal décide de le conserver et propose soit de l'installer à l'école ou dans la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 6 voix pour - 5 voix pour l'école et 4 abstentions de l'installer **dans la salle du conseil.**

La séance est levée à 21 h 00.

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature	
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire		
2	HALLARD	Jacky	adjoint		
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint		
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe		
5	MIQUEL	Serge	adjoint		A donné procuration
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal		
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal		
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal		
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal		
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal		
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale		
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal		
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale		
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale		
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale		